



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DECISION N°002023_048

Arrondissement de TORCY

Objet : Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association Dans les bacs à sable.

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération 02020_06 du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure avec l'association *Dans les bacs à sable*, représentée par sa présidente, Madame Florence LEITE, dont le siège social est 22 Rue Blanchard, à FONTENAY-LES-ROSES (92260), un contrat de cession de droit de représentation pour deux représentations du spectacle *Noël autour du Monde* pour le 11 Décembre 2023 à destination des enfants des classes de maternelles.

Article 2 : Le montant de cette prestation s'élève à 1160,50 euros TTC.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers,
Le 9 Mai 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Tous les courriers doivent être adressés indistinctement à Monsieur le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS